

Le service des Postes. — Le bruit court, suivant le Gaulois, qu'une pétition des employés des postes et télégraphes va être adressée à M. Rouvier, dans le but de faire rapporter plusieurs arrêtés de M. Granet, notamment une vingtaine de commis qui n'avaient subi aucun examen.

Emprunt d'Allemagne. — On télégraphie de Berlin :

« Il est aujourd'hui absolument certain que le gouvernement allemand fera un emprunt. Je crois pouvoir vous annoncer qu'il sera fait au taux de 3 1/2 0/0. »

Conspiration contre Guillaume. — Le Soleil publie la dépêche suivante : « Des informations reçues de Liegnitz, où l'empereur devait se rendre pour assister aux fêtes du 7^e régiment de grenadiers, annoncent qu'on y a découvert les préparatifs d'un attentat, ou tout au moins d'une manifestation socialiste.

Des perquisitions ont été faites dans les caves du château, où l'on croyait que des cartouches de dynamite avaient été placées.

Un grand nombre d'agents de police de Berlin et de Breslau s'étaient rendus à Liegnitz, où l'on signalait la présence de trois socialistes très connus à Berlin ; ils n'ont pu en arrêter qu'un seul.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Les transports par voie fluviale.

— Sous ce titre, le Petit journal, dont les articles économiques sont parfois très remarquables, en publie un, dont nous extrayons les chiffres suivants, chiffres qui portent un curieux enseignement :

La longueur des voies navigables (en France) est actuellement de 12,538 kilomètres, dont 7,825 en rivières et 4,713 en canaux.

La navigation sur les rivières et canaux est libre, c'est-à-dire qu'il n'est perçu aucune rétribution, et, comme le fait remarquer le Petit Journal, les charges d'entretien et de réfection des canaux et cours d'eau navigables ainsi que la création des nouveaux canaux incombent tout entières à l'Etat, qui ne retire aucune recette. Nous voyons, en ne remontant qu'au budget de 1884, que l'Etat dépensa cette année-là 47 millions pour l'entretien des voies navigables, 39 millions en 1885 et 37 millions en 1886, pour le même objet. Et même nous ne sommes pas bien certains que ces sommes comprennent le rachat de certains canaux, ou droits de péage opérés depuis peu ; or, comme le fait remarquer le Petit Journal, en établissant la gratuité de la navigation intérieure, l'Etat ne retire aucun intérêt des énormes dépenses qu'il a faites, et il est évident, dès lors, que ce sont les contribuables qui paient les frais que coûte la libre circulation de cette marchandise, dont le tonnage est considérable. Puis, et c'est une conséquence fatale, les canaux faisant aux voies ferrées une concurrence terrible et d'autant plus facile que la batellerie n'a aucun frais de premier établissement ni d'entretien des voies navigables, il s'ensuit que l'Etat, associé commanditaire et caution des Compagnies de chemins de fer, par suite de la garantie d'intérêts, est encore obligé de faire appel à la poche des contribuables, pour parer aux insuffisances de recettes des voies ferrées, dont les canaux détournent le trafic.

Vu la situation actuelle de nos finances, il nous semble que l'Etat, propriétaire des canaux et voies navigables, pourrait en retirer quelque profit, en imposant un tarif, si léger soit-il, aux transports par la batellerie. Et il pourrait le faire avec d'autant moins de scrupules, que la gratuité absolue de la navigation n'a profité qu'à quelques grands industriels, ou à des intermédiaires fort peu nombreux, mais que, malgré le bon marché du transport, le prix des marchandises ainsi transportées n'a en rien diminué de telle sorte que les consommateurs qui, en somme, paient la plus grande partie des impôts, n'en ont nullement profité.

On cherche des ressources pour équilibrer le budget. On s'en procurera de très importantes en soumettant les transports par voie fluviale au même régime que les transports par les voies ferrées.

L'impureté de nos rivières.

— Depuis quelque temps, dit le correspondant cadurcien de la Dépêche, les riverains du Lot et du Célé se plaignent quotidiennement au sujet des eaux de ces deux rivières. Il est des jours, en effet, des périodes même, où il serait difficile de reconnaître en elles ces flots bleus et limpides chantés par nos félibres. Tantôt, leur surface s'irise d'une matière gluante et nauséabonde qui laisse sur les mains, quand on la touche, et sur tous les objets qu'elle

effleure des taches indélébiles, contre lesquelles les savons les plus fameux demeurent impuissants. Tantôt, c'est la masse d'eau elle-même qui, dans le Lot, apparaît épaisse et noirâtre comme de la saeure de charbonnier, et qui fait ressembler le Célé à une véritable rivière d'encre. C'est à croire que le Lot délaie petit à petit tout le bassin houiller de l'Aveyron et que le trop plein du S-yx se déverse dans le Célé. Il ne faut donc pas s'étonner du mécontentement des riverains dont la plupart n'ont pas d'autre eau pour les besoins de l'alimentation, pour abreuver les bestiaux, blanchir le linge et laver les légumes.

Quelle est la cause de cette perturbation dans nos rivières ? Si nous sommes bien informés, elle ne serait due qu'aux résidus de quelques usines qu'on ne craint pas de faire écouler dans le Lot et dans le Célé. Elles ne sont cependant pas bien nombreuses ces usines : il n'y a guère que les usines à gaz de Cahors et de Figeac, et dans le haut-Célé, à Maurs, une fabrique de produits chimiques qui extrait du châtaigner l'acide pyrogallique. Ces usines profitaient autrefois des inondations pour l'écoulement de leurs résidus ; plus tard, elles l'ont fait tous les jours. C'est une pratique anticipée de la théorie du « tout à l'égout. » Il existe pourtant des règlements qui interdisent de jeter dans les cours d'eau des substances nuisibles surtout en pareille abondance.

Nous espérons bien d'ailleurs, que les municipalités des localités riveraines du Célé et du Lot, et notamment celles de Figeac et de Cahors feront auprès de qui de droit les démarches nécessaires pour mettre fin à une situation si préjudiciable aux intérêts de leurs administrés.

Les renseignements particuliers. — Un journal a annoncé que le dernier cabinet avait décidé que des renseignements sur la situation et l'influence des femmes de magistrats seraient joints aux notices relatives à ces fonctionnaires.

Le nouveau garde des sceaux a donné des instructions pour que ces notices ne contiennent désormais que des demandes de renseignements concernant les magistrats eux-mêmes.

Assises. — La troisième session des assises du Lot pour 1887, s'ouvrira le 8 août prochain, à Cahors, sous la présidence de M. Rochon-Duvigneau, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Le renvoi de la classe. — Le ministre de la guerre a décidé que les hommes de la classe libérable appartenant à la cavalerie ne seraient renvoyés dans leurs foyers qu'après les manœuvres d'automne.

D'après une décision antérieure, ces hommes devaient être libérés dans les derniers jours de juillet. Les jeunes soldats du contingent annuel affectés à la cavalerie, seront appelés sous les drapeaux dans le courant d'octobre.

Le mariage des militaires.

— Il ne se passe guère de jours que nous ne recevions quelques lettres de nos lecteurs nous demandant s'ils peuvent se marier sans en référer à l'autorité militaire : nous croyons donc très utile d'énumérer les catégories de jeunes gens qui n'ont pas à se préoccuper de la permission du ministre de la guerre :

- 1 Les hommes à la disponibilité ;
2 Les hommes de la réserve active ;
3 Les hommes de l'armée territoriale et de sa réserve ;
4 Les hommes dits à la disposition (art. 17 de la loi du 27 juillet 1872) ;
5 Les dispensés (art. 20) ;
6 Les soutiens de famille (art. 22) ;
7 Les hommes en congé en attendant leur passage dans la réserve et ceux en sursis d'appel (art. 57) ;
8 Les hommes classés dans les services auxiliaires.

Il leur suffit à tous de présenter leur livret individuel au maire de la commune où ils doivent contracter le mariage.

Enfin les jeunes gens déclarés propres au service par le conseil de révision peuvent se marier sans autorisation jusqu'au 30 juin suivant ; mais, à partir du 1^{er} juillet ils doivent présenter à l'officier de l'état civil une autorisation spéciale du général commandant le corps d'armée dans le ressort duquel ils sont domiciliés.

Ajoutons que cette autorisation n'est accordée que dans des cas fort rares et doit être demandée par l'entremise des commandants de recrutement.

Procession de la Fête-Dieu.

— La procession de la Fête-Dieu, comme les années précédentes, sortira de la Cathédrale, demain dimanche, après les vêpres.

Elle suivra la place du Marché, la rue Nationale, le cours Vaxis, s'arrêtera au reposoir

placé près de la Trésorerie, reprendra le boulevard Nord et rentrera à la Cathédrale par la rue de la Liberté.

Suicide. — Un notaire de Tarn-et-Garonne, depuis quelque temps en foite, dont nous laissons le nom pour ne pas raviver les chagrins d'une honorable famille, vient de se suicider en Amérique en se jetant par une des portières d'un train en marche.

Arrestation. — Les gendarmes Vidal et Ducasse, de la brigade de Limogne, viennent de procéder, dans la commune de Vidallac, à l'arrestation du sieur X..., originaire de cette commune. Cet individu, considéré comme très dangereux, était accusé de vols importants commis dans le département du Tarn-et-Garonne.

Après une poursuite dans les bois d'une heure environ, les gendarmes s'arrêtaient et ostensiblement remontaient sur leurs chevaux et reprenaient le chemin de Limogne. Ce n'était qu'une feinte. Quelques instants après, ils revenaient se cacher sous bois, et empoignaient le voleur qui a été écroué à la prison de Cahors.

Tribunal correctionnel de Cahors, dernière audience :

Délit de pêche. — M. Born, coré de Corou, était permissionnaire de pêche avec un autre individu ; mais ne pouvait se livrer à cette distraction qu'avec son camarade.

Or, le 13 mai, il alla pêcher en compagnie d'un jeune homme, le nommé Rouldes. Ils furent pinés par les gendarmes, qui leur dressèrent procès-verbal.

Le tribunal les condamne à 5 fr. d'amende et aux dépens.

Vol de plants de tabac. — Le nommé Lagrèze, de Larroque-des-Arcs, n'avait pas de semis de tabac assez beau et il n'a trouvé rien de mieux que d'aller s'approvisionner chez son voisin, le sieur Contival, auquel il a volé 500 pieds.

Le tribunal condamne Lagrèze à quinze jours de prison et aux dépens.

Courses de Montauban

Dimanche 19 juin. Prix des Pavillons. — (au trot monté), 500 fr. Distance : 3,200 mètres. Prix Zéthus. — (au trot monté), 800 fr. Distance : 1^{re} épreuve, 1,700 mètres, 2^e épreuve, 4,500 mètres, 3^e, 3,300 mètres. Prix Municipal. — (au trot monté), 500 fr. Distance : 4,000 mètres. Prix Octave. — (au trot monté), 600 fr. Distance : 4,500 mètres. Les engagements de ces quatre prix auront lieu jusqu'au mardi 14 juin, avant 10 h. du soir, à l'adresse de MM. les Commissaires des courses, au cercle de l'Agriculture, à Montauban. Military. — (Courses de haies). Un objet d'art. Distance : 1,700 mètres. Engagements, jusqu'au mercredi 15 juin.

Jeu de 23 juin. Prix de la Ferme. — 1,500 fr. Distance : 2,400 mètres. Prix de la ville de Montauban. — 1,000 fr. Distance : 2,000 mètres. Prix de l'Administration des Harras. — 2,000 fr. Distance : 2,200 mètres. Prix municipal. — 2,500 fr. Distance : 3,000 mètres. Prix du Tarn. — 4,000 fr. Distance : 2,600 mètres.

Dimanche 26 juin. Prix de la Lande. — 4,000 fr. Distance : 1,800 mètres. Prix de l'Hippodrome. — 1,500 fr. Distance : 2,500 mètres. Prix de la Société d'Encouragement. — 3,000 fr. Distance : 2,000 mètres. Prix du Conseil général (Handicap). — 4,500 fr. Distance : 2,200. Prix du Chemin de fer d'Orléans (Courses de haies, handicap). — 1,000 fr. Distance : 2,600 mètres.

Capdenac. — Une maison appartenant à la veuve Bladviel et habitée par le nommé Rebois, jardinier, et sa femme, a été totalement détruite par un incendie. Les pertes sont évaluées à environ 4,000 fr. et sont couvertes par des assurances à la Nationale et à la Générale.

Cransac. — La fermeture de la mine du Mas-de-Mooly, appartenant à la Compagnie de Campagnac, qui avait été plusieurs fois annoncée, est à présent au fait accompli. Cependant aucun renvoi n'a été fait à ce sujet. Les ouvriers de cette mine ont été envoyés dans d'autres mines appartenant à la même Compagnie. Le criblage de Cransac va être transféré au Clos, au premier jour.

M. BACQUE médecin dentiste, à Limoges, a l'honneur d'informer ses clients du Lot, qu'il sera à Brives, Hôtel de Toulouse, les 12, 13 et 14 juin.

Train spécial

La Compagnie d'Orléans a créé, le 15 de chaque mois, jour de foire à Figeac (ou le lendemain 16, lorsque le jour de foire tombe un dimanche), un train spécial qui part de Figeac à 4 h. 45 du soir et correspond directement à Capdenac au train de Cahors, dont le départ a lieu à 5 h. 10 du soir.

Cette mesure a pour but de permettre aux voyageurs qui se rendent à la foire de Figeac, de terminer leurs affaires avant de rentrer chez eux, ce qui leur était très difficile précédemment, le départ de Figeac ayant lieu à 3 h. 41 du soir, comme les autres jours.

Le train ci-dessus a lieu, à titre d'essai, pendant trois mois. Nous ne saurions donc trop engager le public intéressé à en profiter de façon à ce qu'il devienne définitif.

Concours régional agricole de Tulle

du 18 au 26 juin 1887. — A l'occasion du Concours, la Compagnie d'Orléans, fera délivrer aux gares et stations de son réseau situées dans la région du Concours régional agricole, les 24, 25 et 26 juin, des billets aller et retour de toutes classes à des prix réduits pour Tulle.

Ces billets qui seront valables, pour le retour jusqu'au 27 juin inclus, pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

AGRICULTURE

Température. — Nous voilà enfin depuis dimanche 5 au beau fixe. Il s'en allait temps : les foin sur pied se couchaient et les fourrages coupés se pourrissaient en meules.

Mais nous avons la perspective de la Saint-Médard qui pouvait jeter le trouble dans l'atmosphère, et on sait que :

S'il pleut le jour de Saint-Médard Il pleut quarante jours plus tard.

Tout le monde ne partageant pas notre scepticisme à l'endroit des proverbes de cette valeur, beaucoup d'agriculteurs attendaient, non sans crainte, la journée de mercredi.

Les voilà rassurés. La Saint-Médard s'est passée sans pluie, et aujourd'hui le soleil est radieux. Tout est pour le mieux, et ce n'est certainement pas cet excellent Barnabé, qui parfois arrête les débordements de Saint-Médard, et dont la fête est aujourd'hui 11, qui compromettrait sa vieille réputation de protecteur du beau temps, pour modifier la température actuelle.

Les cultivateurs peuvent donc procéder en paix à leurs travaux arriérés. Tout porte à croire que nous sommes enfin arrivés à la chaleur et aux beaux jours.

DICTONS DU MOIS DE JUIN

Voici quelques dictons qui s'appliquent à ce mois :

Quand il pleut à Saint-Médard (8) Il pleut quarante jours plus tard.

S'il pleut non loin de Saint-Médard, Le tiers des biens est au hasard.

A la Saint-Barnabé (11) Que la faux soit au pré.

S'il pleut au jour de St-Gervais (19) Pour les blés, c'est signe mauvais.

Quand les fèves sont en fleurs, Tous les foin sont en vigueur.

Fève fleurie, Temps de folie.

Beau temps en juin, Beaucoup de grain.

Quand il pleut à la St-Gervais (19), Il pleut quarante jours après.

L'eau de St-Jean (24) ôte le vin Et ne nous donne point du pain.

St-Pierre et St-Paul (29) pluieux Pour trente jours sont dangereux.

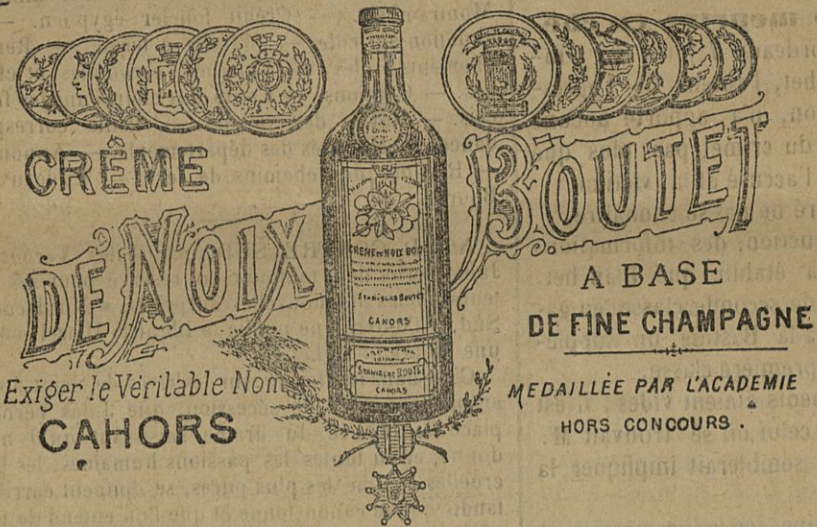
Le plus grand jour de l'été Est près de la St-Barnabé (11).

Nous lisons dans le Journal de l'Agriculture, de M. Barral :

Emplot de la tourbe comme li-

tière. — Depuis quelques années, l'emploi de la tourbe comme litière pour les écuries et les étables a pris une grande importance dans plusieurs pays septentrionaux d'Europe ; un certain nombre de tourbières de Hollande donnent des produits de plus en plus appréciés pour cet usage. Ainsi que nous le disions déjà ici en 1884 sur le même sujet, toutes les tourbes ne conviennent pas indifféremment pour donner de la litière ; celles que l'on doit préférer proviennent des marais où la tourbe n'a pas encore subi les transformations qui la rendent plus propre à être employée comme combustible. Dans ces tourbières, au-dessus de la tourbe proprement dite, se trouve un tissu malléable, très léger,

Distillerie centrale du Quercy



Grande Culture DE Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente
S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS JEUNE, rue de Bordeaux, PÉRIEUX.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale Invention & Fabricants
PÉRIEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Saigny forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

11 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
BOURSEUX EXPRIME: 484 HORS CONCOURS
Académie nationale

Le Cuisinier moderne ou les secrets de l'Art culinaire, par Gustave Carlin (de Tonnerre). Tel est le titre d'un important ouvrage qui vient de publier la maison Garnier frères. Tout ce qui concerne la table y est traité en détail et avec la plus grande autorité. On sent que l'auteur a pratiqué tout ce qu'il enseigne, et cela sous les meilleurs maîtres. Soixante planches finement dessinées et gravées, qui comprennent plus de trois cents dessins, viennent enrichir le texte. Un dictionnaire complet des termes techniques usités dans l'art de la cuisine termine ce beau travail. Le « Cuisinier moderne » est non seulement destiné à devenir le guide nécessaire de tous les chefs de cuisine d'hôtel ou de grande maison ; il s'adresse encore aux maisons bourgeoises appelées à recevoir de temps à autre ; elles en tireront les renseignements les plus utiles et les plus heureuses inspirations.

Le « Cuisinier moderne » se compose de 36 livraisons à 1 fr. Il forme deux volumes in-4° que l'on peut, dès maintenant, se procurer au prix de 36 francs.

PLUS DE FEU!
60 ans de Succès!

LINIMENT BOYER-MICHEL

J. BOYER-MICHEL, à CHATEAUX (Indre)
Guérison sûre de *Rheumatismes, Entorses, Pointures, Brûlures, Boites, Corvées, Lésions Angines, etc.* — 5 fr. chaque bouteille.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS

BAINS ET DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vésicule, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire : Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODON. Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

6 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRAND ENTREPOT EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Guibler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC, en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

FERRERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dorenbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; A. Gibry, professeur de médecine à l'École de médecine de Paris; membres de l'Institut; de L. S. Hamon, directeur général de l'Encyclopédie; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, directeur de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

COMPAGNIE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois	
Chaque volume broché	25 francs

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manèxes Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

VÊTEMENTS sur MESURE en 24 heures
HABILLEMENTS TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine).....	23 fr. 95	Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine).....	6 fr. 50
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage).....	40 »	Pantalon noir Sedan.....	8 90
Pardessus cintré mode, doublé laine.....	24 »		

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.